



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Comité national d'évaluation de la recherche

Question écrite n° 18742

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur l'intérêt des travaux du Comité national d'évaluation de la recherche (CNER), chargé d'apprécier la mise en oeuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement technologique. Le rapport, publié à la Documentation française présente de nombreuses propositions tendant à garantir « l'efficacité et la qualité ». Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions constructives (Le Monde - 8 mars 2003).

Texte de la réponse

Le rapport du comité national d'évaluation de la recherche intitulé « Evaluation de la recherche publique dans les établissements publics français » analyse les structures dans lesquelles oeuvrent les acteurs de la recherche publique en France et la manière dont sont évalués les individus, les laboratoires, les établissements et les décisions publiques. Il rend compte de l'impact des évaluations. Ce rapport vise à aider la communauté des chercheurs à établir le choix des critères à l'aune desquels il conviendrait que la recherche soit évaluée. Ainsi, il faut faire la distinction entre, d'une part, l'excellence de la recherche et les pratiques nécessaires du « jugement par les pairs » qui y sont attachées et, d'autre part, l'efficacité de la recherche qui appelle un « jugement extérieur » à la communauté concernée. Le rapport souligne, à juste titre, que toute évaluation approfondie de la recherche doit nécessairement reposer sur une « analyse multicritère ». Il faut arriver, concernant l'évaluation de l'excellence de la recherche par les pairs, à recourir de plus en plus fréquemment à des personnalités extérieures aux institutions concernées par l'évaluation. Concernant l'évaluation de l'efficacité de la recherche, il convient de la rendre plus explicite. Cette dynamique passe par le développement de critères et méthodes adaptés. Il faut intégrer des critères qualitatifs pour dépasser la tentation d'un recours unique à la bibliométrie et à ses critères mesurables. Il faut aussi promouvoir l'analyse de l'interdisciplinarité. De cette réflexion approfondie au service de l'efficacité et de la qualité de la recherche, il s'agit, comme le recommande en substance le rapport, d'explorer les deux voies suivantes : asseoir peu à peu, à partir des techniques existantes, les fondements d'une « science de l'évaluation » en consentant un effort de conceptualisation (méthodes, outils, impacts) par un renforcement des recherches ; continuer à améliorer, au profit des acteurs de la recherche et avec leur concours indispensable, la qualité de certaines démarches : la définition des « bonnes pratiques », la précision des missions pour les experts, la formation à l'évaluation, la rotation régulière des experts, l'analyse et le bilan de fonctionnement des instances d'évaluation mobilisées... c'est-à-dire appeler à la transparence et à l'explicitation de toute évaluation pour qu'à chaque acteur soit attachée une responsabilité opposable aux tiers. Le ministère souscrit à ces recommandations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18742

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4037

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6393